

**Schill journées Stralsund 01.-03.09.2023**  
**enregistrement**

Nom du groupe/club:

adresse:

téléphoner:

Responsable :

adresse:

téléphoner:

e-mail:

Arriver (Date):  Départ (Date):

**participation:**      au bivouac       Dans la bataille

**logement:**

bivouac

logement privé

invité du jour

**mission:**

artiste civil

acteur unique

Troupes prussiennes

Troupes napoléoniennes

**IMPORTANT!**

Pour des raisons d'organisation et d'assurance, l'inscription et remettre une liste nominative remplie lors de l'inscription au bivouac. La liste des noms est pour chaque groupe à créer individuellement ! Tout participant portant une arme doit être enregistré (S'applique également aux armes blanches !).

personnes au total

nombre de tentes

tentes de sutler

Numéro officiers

Numéro sous-officiers

Numéro soldats

Numéro Musicien

Numéro mousquets

Numéro armes blanches

Numéro canon

Numéro les chevaux

Numéro Suédois

Numéro caravane

Autre personnes

**Merci de remplir tous les champs!**

**Malheureusement, les inscriptions qui ne sont pas complètement remplies ne peuvent pas être prises en compte !**

Par la présente, je déclare, ..... , en tant que responsable du groupe, que les informations données ci-dessus sont complètes et véridiques. Nous informerons immédiatement les organisateurs de tout changement. En signant, je confirme que notre groupe reconnaît et applique les directives, règles et instructions des organisateurs pendant les Schill Days.

Une copie de notre assurance responsabilité civile valide est jointe à l'inscription. Tous les groupes ou individus participent à l'événement à leurs risques et périls !

Veuillez remplir et signer ce formulaire d'inscription et le retourner avant le 15 juillet 2023. Je déclare par la présente que tous les tireurs de notre association qui participent à la reconstitution de Schill et utilisent une arme à feu sont en possession d'un permis d'explosifs conformément à l'article 27 de la loi sur les explosifs et ont une assurance responsabilité civile suffisante.

Seuls les canons à chargement par la bouche et les canons sont utilisés qui ont une marque d'épreuve des armes à feu officiellement valide ou peuvent prouver qu'ils ont été officiellement tirés à nouveau. Nous confirmons expressément que nous tirons les canons avec des charges de farine, de sciure de bois ou des charges similaires ! Les barrages en liège, en bois ou similaire et le chargement avec la pelle de chargement sont interdits.

Vous trouverez ci-joint une copie du permis valide de la personne responsable conformément à l'article 27 de la Loi sur les explosifs et le certificat de tir pour les canons/chargeurs par la bouche.

---

emplacement    Date

Signature / Timbre en caoutchouc